

2017-2108
2017-06-19

20 Mule Team

Polybor 3^{®MD}

Éliminateur des Ténébrions COMMERCIAL

Ne pas utiliser dans les aliments ou les médicaments
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

Octoborate de disodium tétrahydrate
(Na₂B₈O₁₃•4H₂O). 98,0%

N° D'ENREGISTREMENT 20477 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 22,5 kg
(50 lb net)

U.S. Borax Inc.
8051 E. Maplewood Ave., Suite 100
Greenwood Village, CO 80111
United States
(1) 303 713 5000

Fabricant et Fournisseur
U.S. Borax Inc.
14486 Borax Road
Boron, CA 93516-2000 USA
(1) 760 762 7000

Numéro de téléphone d'urgence
É.U. & Canada sans frais (24 hr)
(1) 866 928 0789
Numéro avec frais (24 hr)
(1) 215 207 0061

Fournisseur au Canada
P.O. Box 8090
London, Ontario N6G 2B0

Fabriqué sous le système de gestion conforme
aux normes ISO 9001 et ISO 14001

MODE D'EMPLOI:**DIRECTIVES D'APPLICATION:**

Bâtiments d'élevage au sol en terre battue: Appliquer le Polybor 3 sec directement sur le sol, après avoir évacué le bâtiment et en avoir retiré la litière, au moyen d'un épandeur d'engrais ou de semences, à raison d'un kilogramme pour 10 mètres carrés (deux livres par 100 pieds carrés). Renouveler le traitement chaque année, à raison de 1/2 kilogramme pour 10 mètres carrés (env. une livre par 100 pieds carrés). Avant la saison chaude, appliquer le Polybor 3 tout autour du bâtiment, sous les gouttières, sur environ 66 cm (deux pieds) de largeur, au taux d'un kilogramme (deux livres). Pour traiter les parois intérieures, mélanger Polybor 3 à raison d'un kilogramme pour 25 litres d'eau (deux livres par cinq gallons). Arroser copieusement les parois de ciment, sablières, linteaux et charpentes, au moyen d'un pulvérisateur sous pression. Vaporiser le mélange dans les fissures et crevasses autour de l'installation. Six cents litres de mélange (env. 125 gallons) permettent de traiter un bâtiment de 1 000 mètres carrés (env. 10 000 pieds carrés). Pulvériser à nouveau chaque année ou chaque fois que le bâtiment vient d'être désinfecté. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, laisser le bâtiment vide pendant au moins deux à quatre jours avant de réinstaller la litière. Porter un masque antipoussière ou un respirateur ainsi que des lunettes protectrices lors de l'application de la poudre. Ne pas appliquer Polybor 3 directement sur la litière. Bâtiments d'élevage en batterie et d'élevage au sol en ciment: Mélanger le Polybor 3 à raison d'un kilogramme pour 25 litres d'eau (deux livres pour cinq gallons). Arroser copieusement les parois, sablières, linteaux et charpentes, au moyen d'un pulvérisateur sous pression. Vaporiser le mélange dans les fissures et crevasses autour de l'isolation. Appliquer à raison d'un kilogramme de Polybor 3 (25 litres de mélange) pour 20 mètres carrés de surface à traiter (une livre de Polybor 3 [2,5 gallons de mélange] pour 50 pieds carrés). Une quantité de 100 à 150 kilogrammes (env. 200 à 300 livres) permet de traiter un bâtiment de 3 000 mètres carrés (env. 30 000 pieds carrés). Appliquer Polybor 3 après chaque nettoyage et après chaque procédure d'hygiène normale. Ne pas appliquer directement sur le fumier.

REMARQUE: Avant la saison chaude, appliquer Polybor 3 en poudre tout autour de la maison, sous les gouttières, sur environ 66 cm (deux pieds) de largeur, au taux d'un kilogramme (env. deux livres) pour dix mètres carrés (env. 100 pieds carrés).

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si ingéré. Bien se laver les mains après la manipulation. Peut causer une irritation aux yeux. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas utiliser dans endroits qui sont directement liés à la transformation des aliments tels que les établissements de transformation des aliments, des restaurants ou des endroits où les aliments commerciaux sont préparés ou transformés. Éviter de contaminer les aliments pour les humains ou pour les animaux.

PREMIERS SOINS :

En cas d'urgence, appeler la ligne d'assistance médicale d'urgence de US Borax Inc., accessible 24 h sur 24, au numéro (1) 866-928-0789. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. **En cas de contact avec les yeux:** Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des verres de contact, les retirer après les premières cinq minutes de rinçage, puis continuer de rincer. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion:** Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à la personne incommodée si elle peut avaler. Ne pas provoquer le vomissement, sauf si un centre antipoison ou un médecin l'a ordonné. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation:** Amener la personne à l'air frais. Si elle ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Avis au médecin: Administrer un traitement selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Conserver dans un endroit sec et frais, à l'écart de tout produit alimentaire pour les animaux et pour les humains, et hors de la portée des enfants et des animaux.

ÉLIMINATION :

1. Vider soigneusement le contenant de son contenu dans le dispositif d'application.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.